

OBJET :
**SUBVENTIONS
EXCEPTIONNELLES
AUX ASSOCIATIONS
A VERSER ET
ANNULATION
SUBVENTIONS 2016**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 17.11.2016

AFFICHAGE EN DATE
DU : 17.11.2016

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :

30 NOV. 2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 23 novembre 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOUE Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, SERIS-MAHE DE TAURY Marion,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,

Secrétaire : Mme EL KAHAZ Sarah,

Monsieur le Maire d'une part, propose à l'assemblée de verser une subvention exceptionnelle à :

- « Collège B. Auriol » (La grande lessive) pour un montant de 200 €
- « Jardins des vents » pour un montant de 1 300 € (aide à entretien)
- « Volley Ball » (Trophée Grand sud) pour un montant de 600 €

D'autre part, Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal a voté au budget 2016 une subvention de 6 440 € pour l'association « Retraités Mairie » et une subvention de 300 € pour le « FJEP Unesco ».

Ces associations n'ayant pas réalisé la totalité des prestations demandées, Monsieur le Maire propose, à la demande de la Direction Gestionnaire, de ne verser respectivement que 6 020 € et 195 €.

Après avis de la Commission des Finances en date du 21 novembre 2016,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle aux associations énumérées ci-dessus.

PRECISE que ces subventions seront prélevées au budget Ville 2016 sur l'article 6574 pour un montant total de 2 100 €.

APPROUVE et AUTORISE, sur proposition de Monsieur le Maire, l'annulation de 420 € de subvention à l'association «Retraité Mairie » et de 105 € de subvention à l'association «FJEP Unesco» correspondant aux montants des soldes des subventions votées par le Conseil Municipal au BP 2016.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 23 novembre 2016.

Le Maire,



Patrick MAUGARD
Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
23 NOV 2016
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
23 NOV 2016
Par publication le :
30 NOV 2016
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE
Hervé ANTOINE



Accusé de réception de Préfecture du 29/11/2016
N°011-211100763-20161123-2016-300DE-DE